

Glanures étymologiques

Autor(en): **Wartburg, W. v.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **24 (1960)**

Heft 95-96

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GLANURES ÉTYMOLOGIQUES

Les quelques notices qu'on va lire dans ce qui suit sont nées en marge de la troisième édition du *Bloch-Wartburg* (*BLWbg*), qui sera publiée dans le courant de cet hiver. Le manuscrit de cette édition avait été déposé chez l'éditeur au printemps 1959. La composition du texte s'est faite assez lentement, de sorte que pour un nombre considérable de mots les travaux exécutés en vue de l'*FEW* ont donné à leur histoire un aspect différent de celui sous lequel ils paraissaient dans le texte du printemps 1959. La lecture des épreuves a donc amené quelquefois un remaniement ou même une refonte de l'article tel qu'il apparaissait dans le manuscrit de 1959. Mais à partir de Pâques 1960 les résultats de nos travaux n'ont plus pu être incorporés au *BLWbg*. De là vient pour certains mots une contradiction entre le petit dictionnaire et le grand. Dans quelques cas on pourrait se demander quelle est notre vraie prise de position. Pour éviter des malentendus nous nous permettons de préciser ici notre façon de voir. Il s'agit presque exclusivement de mots qui sont traités dans les derniers fascicules de l'*FEW* ou qui vont être publiés sous peu.

ASTIQUER. On regarde généralement ce verbe comme un dérivé du subst. *astic*. La raison en est dans le fait que le subst. est attesté depuis 1721, le verbe seulement depuis 1833. Le verbe a sans doute pénétré dans la langue de tout le monde comme terme de troupier. Voyez dans L. Larchey, les excentricités du langage français p. 13 la citation de 1833 : 'quand son fusil et sa giberne sont bien astiqués'. Le substantif, en revanche, vient de la terminologie du cordonnier ¹. Il est aussi dans l'*Encyclopédie*. L'*Encyclopédie Méthodique* de la fin du XVIII^e s., qui donne une description très détaillée du métier du cordonnier, parle bien de l'*astic*, mais ignore le verbe. Il est donc fort probable que celui-ci a été dérivé

1. On a voulu rattacher *astic* à l'angl. *stick* « bâton », supposition entièrement en l'air, puisque l'*astic* n'est pas un bâton, que l'*a-* reste sans explication et que l'on ne voit pas comment les cordonniers auraient fait un pareil emprunt à l'anglais.

du subst., en français même, probablement dans l'argot des troupiers. Mais à son tour, *astica* l'air d'avoir été formé sur un autre verbe **astiquer*, d'origine dialectale. En effet, *astiquer* correspond exactement au liégeois *astitchî* « pousser (qch.) en avant », forme altérée de *stitchî* (analogue à *astamper* à côté de *stamper*, etc.); *astiquer* pourrait fort bien être la forme correspondante du Hainaut. Nous en avons un dérivé dans le subst. *astiquette* « alène que le mineur enfonce de la main dans un bois, pour y accrocher sa lampe », lequel vit dans les Flandres et dans l'Artois. Ne pouvant guère y être, avec son -s- conservé, un mot indigène, il doit avoir été emprunté du Hainaut, dont les parlers ont gardé l's' devant consonne en grande partie, v. *ALW*, I, 148. Plus à l'ouest les Flandres et la Picardie possèdent le verbe sous la forme *attiquer* qui doit provenir du français *estichier* avec échange de é- contre le préfixe a-. La signification est « fixer au moyen d'un clou, d'une épingle, etc. ». Le verbe **astiquer* que nous nous permettons de supposer pour le Hainaut se trouverait donc entre le liégeois *astitchî* et le picard *attiquer*. Cette supposition peut s'appuyer du reste sur la formation exactement parallèle de *astakier* pour un plus ancien *estakier*, que nous trouvons précisément à Mons, au sens de « attacher, appliquer ». Le sens technique sort sans difficulté de celui de « pousser en avant » qu'ont tous ces verbes. Il nous paraît donc fort probable que le fr. *astiquer* est un dér. du subst. *astic*, mais que celui-ci a été formé dans un patois septentrional d'où il a pénétré dans la langue comme terme de métier. L'histoire du subst. *tacon* « talon » dont nous parlerons ailleurs, offre un aspect très semblable, bien qu'à une époque antérieure. Le verbe **astiquer* du patois hennuyer représente l'anc. fr. *estichier* « enfoncer ; frapper avec force », *estiquier*, lequel est sans doute d'origine francique ; comp. moyen néerl. *sticken* « poindre ».

BRUINE. Le *BlochW* avait adopté l'explication de ce mot donnée dans *FEW* I, 552, tout en laissant la porte ouverte pour une étymologie par le latin *pruina*. Le *BLWb*, dans la nécessité de réduire l'importance de l'ouvrage, avait sacrifié cette réserve. Bien à tort ! L'examen de tous les matériaux disponibles nous a amenés à la conviction que le point de départ est vraiment le mot latin, v. op. cité 9, 490. Malheureusement nous avons oublié de faire profiter l'article du *BLWbg* de ces résultats, ce dont nous faisons ici amende honorable.

CHOPE. *BlochW* dit 'Introduit par la Belgique, qui l'a empr. du néerl. *schopen*, d'où vient aussi le fr. *chopine*'. Malheureusement le mot *schopen* ne se trouve attesté ni en néerlandais ni dans un des dialectes flamands,

ni au moyen âge, ni de nos jours. D'où Bloch tenait-il ce renseignement? Sans doute de Bescherelle, qui écrivait en 1845 *chope* 'gobelet... dont l'usage a été récemment introduit de Belgique en France' et que Bloch a reproduit sans le contrôler. En revanche l'attestation si tardive du mot (1845) nous permet de lui supposer une origine alémanique. Dans les patois de ce type, notamment en Alsace et en Suisse, *schoppe(n)* est très usité. On n'a qu'à lire l'article *brasserie* du *Larousse* de 1869, dans lequel on parle sur un ton mélancolique de la concurrence que la bière fait au vin, pour se rendre compte de l'origine de *chope*. Est-il possible de décider s'il provient de la Suisse ou de l'Alsace? Nous pensons que oui. C'est que *schoppe(n)* se dit en Suisse presque exclusivement par rapport à la consommation de vin, en Alsace par rapport à la bière. Ce sont donc certainement les jolies servantes alsaciennes, avec leurs coiffes ailées, qui, dans les brasseries alsaciennes installées à Paris, ont fait passer le mot dans le vocabulaire du Parisien, consommateur de bière. Quant à *chopine*, qui est très ancien (XIII^e s.), il doit provenir du moyen bas-all. *schôpen*, qui avait le sens de « louche du brasseur ». Ici le haut-all. *schoppen* ne peut pas intervenir. Attesté seulement au XVII^e s., et confiné dans les parlers du Sud-Ouest, il est lui-même emprunté du fr. *chopine*, ou plutôt de la forme *chopaine*, courante dans les patois de l'Est. Nous avons donc, pour ce mot, un véritable circuit : moyen bas-all. *schopen* > fr. *chopine* > fr. de l'Est *chopaine* > alsacien *schoppe(n)* > fr. du XIX^e s. *chope*.

PRIMEROSE. Comme nom de la rose trémière, ce mot n'est attesté que depuis 1845 ; Rolland ne le donne même pas dans sa *Flore Populaire*. Il n'a sûrement rien à faire avec l'anc. français *primerose*, qui est rarement attesté, à la fin du XII^e et au XIII^e s., qui signifie « primevère », qui survit dans l'anglais *primerose*, mais qui, en français, ne vit pas au-delà du XIII^e s. En revanche, *passerose* est attesté comme nom de la rose trémière dès 1230. *passer*, dans composé, a le sens de « dépasser » ; il se justifie par la grande hauteur de la tige de cette plante, qui peut atteindre 3 m. Le *primerose* du XIX^e s. est certainement sorti de *passerose*, dont le premier élément a été changé contre le *prime-* de *primevère* ; ce *prime-* faisait l'impression d'un epitheton ornans, et on le joignait volontiers au début du nom d'une plante qui jouissait de l'admiration des amateurs de fleurs.

RACE. Le *BLWbg* rattache ce mot à *ratio* sans en donner une justification suffisante. Elle n'est sûrement pas à chercher par le chemin qu'a pris L. Spitzer ; le mot apparaît si tôt en italien (et peut-être en ancien

provençal) que, pour des raisons chronologiques, il ne peut pas être dû à la philosophie scholastique, comme l'avait proposé le grand savant qui vient de nous quitter. Mais *ratio* a développé de bonne heure le sens de « espèce, genre (d'animaux et de plantes) ». C'est ainsi que le médecin Anthimus, qui vivait à une des cours mérovingiennes, a écrit : *de piscium ratione qui in his partibus sunt ; de pomorum ratione citonia bona*. Une évolution sémantique parallèle se manifeste pour l'it. *ragione* du XIII^e au XV^e s. : *tanti altri animali di sì fera ragione* (Brunetto Latini), *una ragion di lattughe salvatiche* (Crescenzi), *le donne tutte son d'una ragione* (Buonarrotti il Giovane). L'évolution sémantique du mot n'empêche donc pas de faire venir *race*, par une évolution demi-savante, de *ratio*. On trouvera les détails et les explications nécessaires dans l'article *ratio* de l'*FEW*. Au moment où cet article allait être imprimé, M. Contini a publié une autre hypothèse sur l'étymologie de ce mot. On en trouvera la discussion dans la note 51 de l'article cité.

RAS. Bloch^W regarde cette forme comme un emprunt du latin *rasus* ; il le date du XVI^e s. Mais *ras* est déjà attesté vers 1190 et au XIII^e s., au sens de « rempli jusqu'au bord ». Il ne peut donc guère s'agir d'un mot emprunté par les savants. Il a été créé en français même sous l'influence de dérivés qui avaient été formés assez tôt pour conserver la voyelle *a*. Ainsi l'ancien français possédait à côté de *res* et *rese* « mesure de capacité » un *rasiere*, de même sens, à côté de *rex* « rasé » le verbe *raser*. Sous l'influence de ces dérivés, très rapprochés sémantiquement, *rex* a été transformé en *ras*.

REIN. L'article du Bloch^W présente mal l'histoire de ce mot, parce qu'il ne fait pas la distinction entre *rein* et *reins*. Ce n'est que le pluriel qui a appartenu à la langue à toutes les époques, avec le sens qu'il a encore aujourd'hui ; lui seul est hérité du latin. Le singulier désignant l'organe intérieur de l'homme est attesté pour la première fois dans un texte médical du XIV^e s., ensuite seulement depuis 1538. Il a sans doute été emprunté du latin par la médecine. Même chose du reste pour l'italien, où la prononciation *reni* « les reins » montre que le mot appartient au vieux fonds de la langue, tandis que le *ē* de *rene* « rein, organe intérieur de l'homme » dénonce immédiatement l'origine savante du mot (v. à ce sujet Migliorini, *Pronunzia fiorentina o pronunzia romana*, 115). L'anc. français disait pour « rein de l'homme » *reynoun* ou *roignon*, désignations que beaucoup de parlers ont conservées jusqu'à nos jours. L'emprunt du lat. *ren* a été le bienvenu parce qu'il permettait à la langue de faire

la distinction entre *rein* de l'homme et *rognon*, mot qui vit surtout dans terminologie de la charcuterie.

REINETTE. Le *BlWbg* explique encore ce nom de pomme par *rainette* (de *rana*). Probablement à tort : M. de Marolles, dans le *Français Moderne*, 10, a donné de bonnes raisons pour rattacher *reinette* à *reine*, et le *FEW*, 10,212, l'a suivi.

RIGOLER. Étymologie inconnue, selon *BlochW*. En réunissant tous les documents qui concernent la famille du verbe *rire* on arrive cependant à la conviction que *rigoler* ne peut pas en être détaché. L'anc. français possédait déjà un subst. *riole* « partie de plaisir », sûrement un dérivé de *rire*. À côté il y avait le mot *gale* « réjouissance, plaisir ». Les parler gallo-romans ont une forte tendance à former sur *rire* des verbes qui en modifient un peu le sens. Ainsi on y trouve un *rioter* « rire un peu », un *rioche* « rire sous cape », *ritonner* (-eter + -onner) « rire tout bas », un *riauder* « rire d'un air niais », un *riauner* « rire en se moquant », etc. Or, quand on sentit le besoin de former un verbe sur *riole*, son synonyme *gale*, flanqué d'un verbe *galer*, se présenta à l'esprit. Le -g- de ces deux mots passa au nouveau dérivé de *rire* ; c'est ainsi que *riole* eut comme verbe *rigoler*. La syllabe *ri-* jouait et joue du reste un grand rôle dans les refrains de chansons populaires, tantôt, dans des formes se rattachant à *rire*, tantôt comme simple fredonnement. Dans cet emploi elle était particulièrement apte à former de nouveaux mots à valeur très expressive. Comp. p. ex. *Tra la la pour rire ; J'ayme, la la ma lon derire, j'ayme le mot à rire ; ridon, ribon, tiri, toutiri, derirette, traladeri, que la riré ; Sur le ritantaleri*, etc. C'est ainsi que de *riace* « qui rit mal à propos », attesté au XIII^e et au XV^e s., on forma au XVI^e s. un verbe *ricasser* « rire bêtement et sans motif apparent », avec le -c- de *ricaner*, né à son tour d'un plus ancien *recaner* sous l'influence de *rire* ; v. *FEW*, 16,325.

RISQUE. *BlochW* présente, sans s'engager à fond, l'étymologie arabe qui a été proposée après Diez ; *BlWbg* ajoute, de façon dubitative aussi, l'étymologie grecque qui avait été mise en avant autrefois par J. Schmitt. Corominas, pour de très bonnes raisons, rejette toutes les deux. Il revient à l'étymologie latine de Diez en réfutant la plupart des objections qu'on a faites à ce savant. On peut appuyer sa façon de voir aussi avec des faits galloromans. En effet, le subst. *resegue* « risque que court une marchandise en mer » est attesté à Marseille dès 1300, à Montpellier du XIII^e au XV^e s. Plus ancien est le latin médiéval *resegum*, attesté à Marseille en 1200, v. Fagniez. Ce mot fait donc le pont entre le *reizego* de Gênes

(qui se prolonge sous différentes formes à travers toute l'Italie septentrionale) et le *reec* de l'ancien catalan (lequel trouve sa continuation dans l'espagnol *riesgo*). Le verbe *rezegar* « courir un danger » (Auvergne, vers 1200) est un dérivé de ce subst. Tout cela nous ramène à un **rēsēcum*, dérivé de *rēsēcare*, donc « ce qui coupe ». Diez avait déjà relevé le parallèle de l'ancien norois *sker* « écueil », suéd. *skär*, d'un germ. **skarja* « ce qui a été découpé ». Il est vrai que les formes occitanes qu'on vient de lire sont en contradiction avec les représentants de *rēsēcare* au sens de « scier ». Ceux-ci ont toujours un -s- sourd, tandis que dans *rezegue*, etc., il est sonore. Mais ce contraste n'est pas fait pour infirmer l'opinion de Diez, puisque *rezegue* présente le résultat normal, tandis que *ressegar* « scier » n'a jamais été séparé de *segar* et en a conservé la consonne sourde. Le sens d'« écueil », intermédiaire entre « ce qui coupe » et « risque que court une marchandise en mer », c'est-à-dire « écueil », n'est pas attesté dans les langues romanes, mais le parallèle fourni par Diez peut en tenir lieu. La seconde évolution, qui porte le mot du sens d'« écueil » à celui de « risque » a de nombreux parallèles, tels que le latin *scopulus*, l'all. *klippe*, etc. Que le français *risque* soit emprunté de l'italien *risco* est hors de discussion. *risco*, ainsi que la forme plus fréquente *rischio*, est expliqué par Corominas, sans doute avec raison, comme subst. verbal de *resecare*, lequel en Toscane, avait pu devenir *risicare* et *riscare*.

RONDACHE. Il est impossible de faire venir ce mot des parlers occitans, comme le proposait le *BlochW*. En effet, au xvi^e s. la forme occitane de l'adjectif est encore *redont*; la forme française *rond* ne pénètre que beaucoup plus tard dans le Midi. De même l'italien *rondaccia* est beaucoup plus récent que le franç. *rondache*, sans compter la difficulté du radical. Cette hypothèse de Dauzat et d'autres savants est donc à rejeter. Mais *rondache* a été précédé en français de *rondelle* « bouclier rond », attesté de 1535 à 1677. Il se présente au commencement sous deux formes, *rondace* et *rondache*, dont la deuxième est manifestement née en Picardie ou en Normandie. Cette innovation de la fin du xvi^e s. s'explique tout naturellement par la polysémie de *rondelle* d'un côté, qui devait créer un embarras réel quelquefois, d'autre part par la valeur péjorative du nouveau suffixe qui cadrait bien avec l'inutilité croissante d'une arme défensive surannée.

SARGASSE. J. I. Louro a démontré dans les *Miscelânea Coelho*, I, 353-362 que ce mot n'est pas d'origine espagnole, mais portugaise. Le pg. *sargaço* est d'abord le nom de plusieurs genres de cistes, dont les feuilles

ressemblent à celles du saule; c'est pourquoi ils ont été dénommés avec un dérivé du latin *SALIX*, un **salicaceus*. A leur tour les feuilles de l'algue marine ont une forte ressemblance avec celle du ciste; c'est ainsi que le nom de *sargaço* a passé aussi à cette algue. Par la suite il est devenu européen.

SERIN. Ce mot a été interprété de façon très différente, comme représentant du lat. *citrinus* « de la couleur du citron » (*RF*, 1, 541), comme imitation du cri de l'oiseau (Gamillscheg; *REW*, 7951 a), comme dérivé masculin de l'ancien provençal *serena* « guêpier » (*BlochW*). Aucune de ces explications n'est vraiment satisfaisante. On se demande donc s'il ne faut pas revenir à Diez, lequel voyait dans *serin* le représentant du grec *σειρήν*, forme masculine de *σειρήν* « sirène ». *σειρήν* est employé dans le Nouveau Testament pour désigner un oiseau, inconnu par ailleurs, qui vit dans des lieux écartés et pousse un cri plaintif. Ce ne sont pas à proprement parler les habitudes du serin. Mais, pour Hesychius, *σειρήν* est un oiseau petit. Cette indication convient mieux au serin. Il faut supposer que le mot a participé encore à l'évolution du *η* grec en *i*, ce qui est parfaitement possible, voir Schwyzer, *Griechische Grammatik*, 1, 186. Le mot est donc probablement un des purs hellénismes que le galloroman doit à Marseille.

SOUBRESAUT. Le *BlochW* hésitait entre un emprunt à l'espagnol *sobresalto* et une explication par l'occitan. Mais *sobresalto* n'apparaît que vers 1600 en espagnol (v. Corominas, 4, 131), et les textes espagnols sont en trop grande quantité pour que le mot ait pu exister longtemps avant cette époque sans être attesté dans la littérature (le mot français est attesté dès le XIV^e s.). Les textes occitans, par contre, sont si rares, que l'absence d'une attestation ne permettrait pas de conclure à la non-existence du mot. Il faudra donc voir dans *soubresaut* un emprunt à un parler occitan.

TAQUET. L'indication de *BlochW* 'désigne presque toujours une pièce de bois sur laquelle on frappe pour la fixer' risque d'induire en erreur le lecteur. Elle sert à justifier l'étymologie qu'on propose, à savoir une origine onomatopéique rendant le bruit qu'on fait en fixant l'objet en question. Mais le sens le plus connu et le plus ancien est « cheville à 2 branches fixée sur les bords d'un vaisseau, pour y amarrer quelque cordage ». Ce qui importe par rapport à cette cheville ce n'est certainement pas le bruit qu'on a fait en la fixant, mais sa fonction, qui est de permettre l'amarrage des cordages. De même pour le sens de « piquet de bois qui sert de témoin pour l'évaluation des terres enlevées ». Il est vrai qu'il faut

l'enfoncer en terre, mais l'essentiel est la fonction de ce piquet. Il en est de même de presque toutes les significations spéciales que *taquet* prend dans les diverses techniques et pour lesquelles on consultera l'*FEW*. Le premier passage donné par le *Dict. Gén.* est tiré des 'Comptes du clos des galees de Rouen', de 1382. Le voici : *Deus taques a fermer les cordes*. Il s'agit donc indubitablement du sens nautique indiqué plus haut. On peut interpréter *Deus taquès*, comme le fait le *Dict. Gén.* et voir dans ce mot le pluriel d'un *taquet*, ou bien on peut s'en tenir au texte même et prendre *taques* comme le pluriel de *taque* (fém.). S'il s'agit de *taque*, c'est une réfection de l'anc. normand *estaque* (= anc. franç. *estache*), du francique *STAKKA « poteau », allégé de la première syllabe qu'on a prise pour le préfixe *es-*. Comp. le mosellan *tēs* « poteau où l'on attache les bêtes », qui constitue un cas absolument parallèle. S'agit-il d'un *taquet*, celui-ci s'explique de la façon la plus simple comme subst. verbal de l'anc. franç. *estachier* « attacher à un poteau » (encore aujourd'hui à La Hague *étaquiei* « attacher avec une corde »), dér. de *estache* « poteau ». *taquet* serait alors formé comme *estiquet* et *estiquette* sur *estiquier* (-chier), avec aphérèse de la syllabe *es-* comme dans l'anglais *ticket*. De toute façon la consonne finale du radical -k- (au lieu de -ch-) s'explique de la façon la plus naturelle par l'origine normande de ce terme nautique. Les autres acceptions techniques du mot sont nées de l'extension du sens nautique. Avec ceci on ne niera pas que pour certaines acceptions de *taquet* une origine onomatopéique est fort probable; ainsi, p. ex. au sens de « claquet de moulin » il s'agira bien d'une imitation du bruit que fait cet instrument. Mais pour la plus grande partie des emplois de *taquet* il faut certainement partir de *STAKKA. Le *taque* (ou *taquet*) des Comptes de Rouen a du reste un synonyme et congénère dans le même texte, sur lequel P. Barbier a attiré notre attention dans *Romance Philology*, 9, 9 : c'est la forme *tac* attestée, elle aussi, seulement au pluriel : *Item VI tas a fermer les cordes devant* (*tas* comme *espes*, plur. de *espec* dans le même texte). Ce masc., formé sur l'anc. franç. *estache*, *estaque*, est attesté sous la graphie *estach* au XIII^e s.; il vit encore aujourd'hui, précisément dans un patois normand (Guernesey) comme *étac*, avec le sens de « poteau ».

TAQUIN. Le fait que ce mot veut dire « avare » du XVI^e au XVIII^e s. a engagé les chercheurs à le regarder comme un emprunt de l'it. *taccagno*, d'où viendraient aussi l'esp. *tacaño*, le cat. *tacany*, le port. *tacanho*. Voir *REW*, 8531, lequel a été suivi par *BlochW.* Corominas, 4, 329 a montré que l'emprunt s'est fait en sens inverse : l'it. *taccagno* n'est attesté que

depuis 1540, tandis que les trois langues ibéroromanes possèdent le mot depuis le XIV^e s.; l'it. *taccagno* est donc un emprunt de l'esp. *tacaño*. Corominas propose, avec la circonspection qui convient en pareil cas, une explication par un subst. *tacana* « ordonnance concernant les Juifs » qui est attesté en 1276 dans un document en latin provenant de Valence; en fin de compte il s'agirait d'un mot hébreu. Nous ne voulons pas discuter ici l'étymologie du mot ibéroroman. Mais nous doutons fort que le mot fr., comme le croit Corominas, soit emprunté de l'espagnol. La principale preuve qu'il donne de cet emprunt, c'est une forme *tacain* au sens de « séditieux » qu'il dit avoir trouvée dans un texte béarnais de 1377. L'autorité qu'il cite pour confirmer cette donnée est Sainéan, *Sources indigènes*, 1, 160. Si l'on s'en reporte à cet ouvrage, on y trouve la citation que voici : *Icellui Pierre appellast le suppliant arlot, Tacain, bourc, qui vault autant a dire en langaige du pays de par delà (Béarn) garçon, truant, bastart*. Sainéan donne en effet comme date 1377. Il ne nous a pas été possible d'élucider la provenance de cette date ni l'indication (Béarn) qu'ajoute Sainéan. Mais ce qui ne fait pas de doute, c'est l'identité de cette citation avec celle que donne Du Cange, 8, 28 b, sous la date de 1411. La même citation se trouve du reste, avec la même date, dans *Gdf*, 1, 703 c. Rien, dans ce texte, ne nous dit qu'il s'agisse du Béarn. Le *pays de par delà* se dit souvent pour les pays au sud de la Loire; mais cette expression peut s'appliquer à n'importe quel autre pays situé de l'autre côté de n'importe quelle autre rivière. Les deux autres termes d'injure, *arlot* et *bourc*, appartiennent aussi bien à l'extrême Nord qu'au Midi. A part cette citation le mot n'est attesté dans les parlers du Midi qu'à partir de la fin du XVI^e s. et, à part un *taquainh* béarnais de 1583, de prononciation incertaine (-aĩ ou -aiĩ ?) toujours avec -aĩ. Cette terminaison peut aussi bien être en rapport avec l'espagnol *tacaño* qu'elle peut représenter une adaptation hypercorrecte du mot français. Il est donc légitime de chercher une explication du fr. *taquin* sans tenir compte des éventuels rapports avec les mots ibéroromans. La première attestation est celle que nous avons longuement discutée plus haut. Dans ce texte *tacain* est traduit explicitement par « truand », donc à peu près « vaurien; individu sans feu ni lieu ». Chez Rabelais le mot revient comme terme d'injure (*tacquin* en 1532, *taquain* en 1546). Dès 1442 *taquin* est employé au sens de « homme violent, emporté » par Martin Lefranc, d'où plus tard, « querelleur, obstiné ». Or, il y a, dès le XIII^e s., un autre mot très voisin de sens et de forme. C'est le mot *taquebein* (Douai, 1244), écrit

aussi *taquehan*, *taquehain*. On le rencontre d'abord dans des documents provenant des villes industrielles de la Picardie et des Flandres (Douai, Arras, Abbeville). Il descend ensuite à Paris (1286), à Rouen (1290), au XIV^e s. aussi en Champagne. Il sert toujours à désigner un rassemblement tumultueux et illégal des ouvriers, une conspiration contre leurs maîtres et contre l'autorité communale. « *conventus illicitus, conspiratio, turba* » définit Du Cange. Sans doute, l'*h* interne a été prononcé d'abord. A sa disparition *taquehain* devenait *taquin*. Pour devenir une insulte le mot n'avait qu'à passer de l'emploi collectif à un emploi individuel.

L'*h* interne dénonce une origine germanique. La géographie des premières attestations dirige nos regards vers le néerlandais. Il doit s'agir d'un mot composé. Malheureusement les textes moyen néerlandais n'offrent pas de mot correspondant. Mais il est peut-être permis de supposer qu'on avait formé en moyen néerl. un **takehan*. Le premier élément pourrait être le verbe *taken* « saisir, prendre violemment ». Il y a en flamand occidental un dérivé de *taken*, *takelen* qui a précisément le sens de « taquiner ». Pour *-han* on peut penser au nom propre *han* « Jean », qui, en moyen néerl., est aussi usité au sens de « individu, drôle ». Il est vrai que ce subst. a presque toujours une nuance péjorative, à peu près comme *jean* dans les parlers galloromans (v. *FEW*, 5, 45). Mais le mot peut très bien être né dans la bouche de ceux qui avaient à défendre l'ordre public contre les tentatives de révolte. Dans les nombreuses citations que donne *Gdf*, 1, 781 et qui proviennent toutes de documents officiels, c'est-à-dire du parti adverse, on sent toujours un ton de mépris et d'indignation. Un parallèle fameux nous est donné dans le nom des *Gueux*. Sans vouloir donner cette étymologie pour certaine, nous croyons probable que le moyen néerl. a formé, à l'aide du verbe *taken* et du subst. *han* « individu » un mot **takehan* désignant des individus toujours prêts à se révolter contre les autorités¹. Ce mot aurait passé ensuite dans les villes de Flandres et de Picardie si souvent en ébullition pour désigner des tentatives de révolte. Il est devenu aussi français et, après la chute de la consonne *-h-*, il aurait donné *taquin*.

TIQUETÉ. Ce mot a été expliqué dans *BlochW* comme une variante du picard *taqueté* « tacheté » due à l'influence du verbe *enticher* au sens de

1. Mlle V. Günther me fait remarquer qu'au lieu du subst. *han* « individu » il pourrait aussi s'agir de *haen* « coq », comme dans le moyen néerl. *snaphaen* « chenapan ». Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre de ces deux mots, le terme créé ainsi doit avoir eu à l'origine quelque chose de dépréciatif.

« tacher ». Mais d'abord *enticher* n'a jamais eu le sens de « tacher » ou de « tacheter ». Ensuite on n'a pas fait de recherches sur l'ambiance dans laquelle *tiqueté* a fait son entrée en français. Et pourtant les renseignements que nous donnent les dictionnaires depuis la fin du xvii^e s. sont très nets. Le *Richelet* de 1680 nous donne exclusivement *fleur tictée*; un *œillet tiqueté* répètent à l'unisson les Académies depuis l'édition de 1762 jusqu'à la dernière. Il est vrai que La Quintinie dans son *Instruction pour les jardins fruitiers* (1715) 1, 277 parle d'une espèce de poire Saint-Germain qui est *tiquetée*; mais il s'agit là d'une marque distinctive normale de cette poire, nullement d'un commencement de pourriture. Il est évident que *tiqueté* est un mot des fleuristes. L'on se rappelle l'essor et l'importance qu'a pris la culture des fleurs dans les Pays-Bas dès le xvii^e s. Le néerlandais possède en effet depuis le commencement du xvii^e s. un subst. *tik* « légère piqure », attesté pour la première fois, avec la graphie *tick* chez Kilian qui le définit par « punctus, poinct ». Ce mot vit en particulier dans le flamand occidental, où De Bol l'atteste précisément au sens de « moucheture ». Il en donne même le diminutif en produisant l'exemple que voici : *daar zijn tikskens inkte op het papier*. Le néerl. *tik* a passé dans le Hainaut, où *tique* au sens de « moucheture, petite marque » est attesté déjà au xviii^e s.; comp. aussi liégeois *tiket* « point sur l'i, petite moucheture ». Le suffixe *-eté* paraît avoir été ajouté dans les patois du Nord, probablement pour souligner la gracieuse impression que faisaient ces fleurs, qui étaient certainement le produit d'une culture savamment dirigée. Les adjectifs *moucheté* et *tacheté* pouvaient servir de modèles. Le verbe *tiqueter*, du reste, aussi n'est attesté que dans les patois de l'extrême Nord (de Liège à Mons et jusque dans la Somme).

USURE. L'histoire de ce mot est mal retracée dans le *BlochW*, et le texte n'a pas été modifié dans les deux éditions suivantes. Ce qui importe est le fait que la religion chrétienne condamnait le prêt d'argent à intérêt. Aussi celui-ci était-il interdit depuis le temps des Carolingiens et jusqu'au xvi^e s. Le mot *usure* désignait donc pendant tout le moyen âge un rapport qu'on regardait comme immoral et qu'on abandonnait aux Juifs. Vers la fin du xv^e et au xvi^e s. la discrimination du prêt à intérêt commence à perdre de sa sévérité. C'est Calvin qui trouve moyen de le mettre d'accord avec le précepte religieux. A sa suite, le Conseil de Genève fixe le maximum des intérêts admissibles à 5 %. A partir de ce moment on a besoin de deux mots, l'un pour désigner les intérêts qui se tiennent dans cette limite, l'autre pour ceux qui la dépassent. Après

une assez longue période de tâtonnement, la langue se décide enfin pour *intérêt* dans les cas de prêt aux conditions normales, tandis qu'elle garde à *usure* le sens de prêt illicite et immoral qu'il a toujours eu. Le premier dictionnaire à distinguer dans ce sens les deux mots est le Monet de 1636 (non pas Furetière, comme le dit l'*FEW*, 14, 83).

ZIGZAG. Bloch *W* regarde ce mot comme emprunté de l'allemand *zickzack*. En réalité l'emprunt a eu lieu en sens inverse. En français le mot est attesté un demi-siècle avant son apparition en allemand (1662, 1710). D'autre part l'all. hésite d'abord entre *sicsac*, *zigzac*, le premier emprunté oralement, le deuxième d'après un texte écrit. Le mot allemand actuel reproduit la 2^e forme, avec prononciation à l'allemande (avec *ts-*). Il désigne d'abord les tranchées d'approche des assiégeants, conduites par des retours et des coudes; l'emprunt s'est donc fait grâce à l'influence de la technique militaire française. En français le mot désigne d'abord cette espèce de ciseaux composés de tringles mobiles et disposés en losange, qui s'allongent ou se resserrent, suivant le mouvement qu'on leur donne par 2 branches servant à les tenir. L'apophonie vocalique dépeint le va-et-vient des mouvements, tandis que la répétition des deux consonnes fait sentir l'identité de leur exécution. Il s'agit donc nettement d'une création française.

Bâle.

W. v. WARTBURG.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE. — Depuis que ces lignes ont été écrites, M^{lle} de Tourtier, des Archives Nationales, a eu la grande obligeance de contrôler sur l'original le texte qui contient la première citation de *tacain*. Elle est de Puylaurens (départ. du Tarn) et pas du Béarn. La date est en effet 1411, non pas 1377.